

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2018/MARS/021	OBJET : APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL MILDECA 2018 – MISSION INTERMINISTERIELLE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LES CONDUITES ADDICTIVES
Date du conseil municipal 05/03/2018	
Date de la convocation 26/02/2018	
Date de l'affichage 06/03/2018	

L'an deux mille dix-huit, le cinq mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 26 février 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Marina DESCOTES-GALLI, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Pascal D'HOKER,

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Didier MOREAU représenté par Anne-Marie OLAS
- Mehdi BENSALÉM représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Madame Karine JARRY est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180314-2018-MARS-021-
DE
Date de télétransmission : 14/03/2018
Date de réception préfecture : 14/03/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le dossier d'appel à projets Départemental de la préfecture de Seine-et-Marne relatif à la mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA),

CONSIDÉRANT que le Service Municipal de la Jeunesse présente et valorise trois actions d'éducation et de promotion à la santé d'un appel à projets proposé par la MILDECA basé sur la prévention des addictions,

CONSIDÉRANT les crédits destinés à financer des actions de proximité s'inscrivant dans les orientations de la politique publique du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives,

CONSIDÉRANT que cette demande de subvention à hauteur de 2 000 € sera soumise au Comité de Sélection, au regard des conditions de recevabilité, des critères d'attribution et des actes prioritaires des demandes.

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

APPROUVE le projet relative à la prévention des addictions de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA) et ses actions définies la municipalité pour l'année 2018.

ARTICLE 2 :

SOLLICITE l'aide de la préfecture de Seine-et-Marne dans le cadre de l'appel à projets de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA) à hauteur de 2 000 €.

ARTICLE 3 :

AUTORISE monsieur le maire ou son adjointe à signer le dossier de demande de subvention et tous les documents s'y afférents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 6 mars 2018.

Le Maire,

Michel BILLOU



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180314-2018-MARS-021-
DE
Date de télétransmission : 14/03/2018
Date de réception préfecture : 14/03/2018